

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2009

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Ont donné procuration : Patricia ALTHERR donne procuration à Anna DOUDOU, et Claude CHAPPUIS donne procuration à Bérangère BAERISWYL.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2009

Secrétaire de séance : Pierre CUZIN.

Pierre CUZIN accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 08/06/2009

Pour le rapport de la commission Vie associative, Bérangère BAERISWYL demande que l'on écrive « Bérangère BAERISWYL voudrait apporter quelques précisions. Aucun des deux vide-grenier organisé par le Sou des Ecoles et par l'U.S.C. n'était prévu au calendrier des fêtes de l'Intersociété. Lorsque l'U.S.C. a annoncé qu'elle voulait faire un vide-grenier pour la Vogue, la commune était informée que le Sou des Ecoles voulait en faire un fin septembre, ce dont elle a informé l'U.S.C. » et demande que le surplus soit supprimé. Sa demande est acceptée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°031-2009

Objet : Attribution de l'appartement nord de l'école

Monsieur le Maire rappelle que l'un des appartements affectés aux enseignants se libère en Juillet. Une nouvelle enseignante a été nommée à Challex, Madame Marie MACABREY, et demande à bénéficier de ce logement.

Il propose que le loyer de cet appartement soit fixé à 531.65 € par mois, chauffage compris.

Il propose d'attribuer l'appartement Nord de l'école à Madame Marie MACABREY.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE le loyer de cet appartement à 531.65 € ;

DIT que la colocation sera autorisée, à condition qu'elle bénéficie en premier lieu à des enseignants de Challex, en second lieu à des enseignants du Pays de Gex ;

ATTRIBUE l'appartement Nord à Madame Marie MACABREY ;

AUTORISE le maire à signer les baux.

Débat : Eliane DALLEMAGNE demande si cet appartement a besoin de travaux. Jean-Charles MORANDI répond que nous en saurons davantage après l'état des lieux de sortie qui devrait être fait en juillet. Il précise que les peintures avaient été entièrement refaites en 2008.

Délibération n°032-2009

OBJET : Travaux de voirie rue des Fontanettes, rue des Ecoles et rue de la Treille.

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI :

En fonction du budget d'investissement disponible, 31 700 € (Opération « Aménagement des rues et sécurité), la commission voirie a retenu, les trois projets de travaux suivants :

- Réalisation d'un plateau surélevé au carrefour entre la rue des Fontanettes et la ruelle des Fontaines,
- Réalisation d'aménagements de sécurité dans la rue des Ecoles et notamment au carrefour avec la RD 76b,
- Réalisation de trottoir rue de la Treille, depuis le carrefour avec la rue de la Mairie jusqu'au de la parcelle B 1588.

Le total des travaux prévus se monte à 26 855.82 €TTC. L'entreprise la moins-disante est Eiffage.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ces trois projets à l'entreprise Eiffage, et d'autoriser le Maire à accomplir toute formalité de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTE la réalisation des travaux suivants :

Voie concernée	Type de travaux	Coût HT	Coût TTC	Entreprise retenue
Rue des Fontanettes	Réalisation d'un plateau surélevé	8 620.00 €	10 309.52 €	Eiffage
Rue des Ecoles	Aménagement de sécurité	4 380.00 €	5 239.08 €	Eiffage
Rue de la Treille	Réalisation de trottoirs	9 454.20 €	11 307.22 €	Eiffage

AUTORISE le maire à faire toute démarche de demande de subvention relative à ces travaux.

Débat : Christian JOLIE demande si les riverains de la rue des Fontanettes sont informés des travaux et s'ils ont été consultés. Jean-Charles MORANDI répond que le problème a été discuté avec eux à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux : tout le monde se plaignait de la vitesse et tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait casser le bas de la pente. Christian JOLIE constate que les plus-values annoncées par Jean-Charles MORANDI représentent 13 % du coût initial. Jean-Charles MORANDI répond que ces plus-values correspondent à des travaux supplémentaires demandés par la commission. Il ajoute que même avec ces plus-values, l'entreprise Eiffage reste moins chère que les deux autres entreprises qui ont été consultées. Bérange BAERISWYL (pour Claude CHAPPUIS) demande si l'on est obligé de faire tous les travaux immédiatement. Elle dit que certains travaux, notamment le plateau surélevé de la rue des Fontanettes, pourraient être reportés à plus tard si nous avons besoin de l'argent pour autre chose. Jean-Charles MORANDI explique que cette délibération vise à nous permettre de faire des demandes de subventions au Conseil général. La programmation des travaux pourra être rediscutée en commission.

Délibération n°033-2009

OBJET : Modification des tarifs du restaurant scolaire.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU :

Vu la délibération 016-2009 du 30 mars 2009 portant avenant à la convention entre la Commune et la Maison de retraite Les Cyclamens et augmentation du prix des repas ;

La commission Education a constaté l'augmentation des coûts liés au fonctionnement du restaurant scolaire, depuis septembre 2005.

En premier lieu les charges de personnel ont augmenté au minimum de 30 %, puisque depuis septembre 2008, trois agents communaux sont affectés quotidiennement à ce service, au lieu de deux précédemment. A titre indicatif, le coût annuel d'un agent supplémentaire affecté à ce service est approximativement de 3 500 € (charges comprises).

En second lieu, depuis le 1^{er} avril 2009, le prix unitaire du repas est passé de 4.70 € à 5.05 € TTC, soit une hausse de 6.93 %.

Pour tenir compte de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter le tarif du restaurant scolaire, le prix unitaire pouvant être fixé à 6 € à compter du 1^{er} septembre 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention),

FIXE le tarif du restaurant scolaire à 6.00 € l'unité ;

DIT que le règlement de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire est modifié comme suit :

	RESTAURANT SCOLAIRE	
	Fonctionnement	Tarifs
Utilisation occasionnelle	Carnet de 10 tickets	60 €
Utilisation régulière	Carte pour 10 repas	60 €

DIT que la présente modification prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Débat : Jean-Charles MORANDI demande s'il ne serait pas possible de différencier les tarifs selon que l'utilisation est régulière ou occasionnelle. Anna DOUDOU répond que la commission souhaite plutôt étudier la possibilité de faire des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants de la même famille inscrits. Cependant, au vu des résultats de l'enquête de satisfaction, les familles ne se plaignent pas des prix.

Délibération n°034-2009

OBJET : Validation du projet d'école numérique rurale.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU :

Au mois d'avril 2009, l'Etat a annoncé un plan appelé « Ecoles numériques rurales » visant à améliorer l'équipement informatique des écoles des communes de moins de 2000 habitants. La dépense (équipement et câblage) est financée par l'Etat à hauteur de 80 %, dans la limite de 9 000 € hors taxe par projet. La commission Education et l'équipe enseignante ont dû étudier rapidement l'intérêt et la faisabilité de ce projet pour notre école.

La date limite de remise des dossiers était fixée au 25 juin 2009, ce qui nous a obligés à déposer notre dossier avant la réunion du Conseil municipal. Le dépôt de ce dossier n'est cependant pas l'engagement de la commune de réaliser les investissements. Il permettra seulement de savoir si nous pouvons bénéficier, ou non de la subvention. Celle-ci ne nous sera versée qu'à posteriori, sur présentation des factures.

Le projet tel qu'il a été soumis à l'inspection académique se monte au total à 15 896.64 € HT, 19 01238 € TTC et se décompose comme suit :

- **Dépense de matériel** (9 micro-ordinateurs portables, dont 8 postes élèves, un tableau blanc interactif, un meuble de rangement et de chargement semi-fixe, des logiciels pédagogiques, des licences d'antivirus, la garantie et l'assistance pendant trois ans) : **10 547.14 € hors taxes**
- **Dépense de câblage de l'école** (suppression du Wifi pour la bibliothèque et câblage de toutes les classes) : **5 349.50 € hors taxes.**

Le financement de ce projet reposerait sur la subvention versée par l'Etat (9 000 €), et les recettes de la commune (réduction de certaines dépenses (PLU), ou modification de leur affectation (achat d'ordinateurs pour l'école), prélèvement sur le poste dépenses imprévues). Une décision modificative en ce sens sera soumise au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance. Il est proposé au Conseil municipal de valider ce projet et d'autoriser, à posteriori, le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions),

VALIDE le projet le projet d'école numérique rurale décrit ci-dessus ;

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'une subvention.

Débat : Béragère BAERISWYL demande combien d'écoles du Pays de Gex ont un tel équipement à ce jour. David PERAY répond qu'il y en a une ou deux. Certaines regrettent de s'être équipées si tôt, car elles n'ont pas pu bénéficier de la subvention. Béragère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS et Frédéric PERICARD trouvent que le projet coûte cher et ne sont pas sûrs qu'il soit nécessaire. David PERAY explique que cette somme ne sera pas dépensée si la commune n'est pas retenue pour la subvention. Anna DOUDOU lit le rapport transmis par la directrice de l'école qui explique le bien fondé du projet et les raisons qui l'ont sous-tendu. Jean-Charles MORANDI souhaite faire deux remarques. Concernant l'utilisation de Windows, il constate que la plupart des administrations abandonnent ce programme au profit de Linux et de la suite Open Office. Il voudrait que l'on privilégie les logiciels libres. Concernant le budget, il trouve effectivement que le projet coûte cher, et ce qui crée un vrai problème, c'est qu'il arrive en cours d'année et qu'il n'était donc pas prévu au BP. La seule somme inscrite au BP était 1 000 € pour l'achat de trois ordinateurs par la Souris verte. Il ajoute que ça n'est pas parce que l'on a l'occasion de bénéficier d'une bonne subvention, qu'il faut changer les règles comptables. Béragère BAERISWYL demande si les élèves seront pénalisés, si la commune ne fait pas ces investissements. Anna DOUDOU explique que l'informatique fait partie du programme scolaire, et qu'en fin de scolarité, les enfants se voient délivrer un brevet de compétence en informatique. David PERAY souligne que cette année, la salle informatique n'a pas pu être utilisée, car elle est trop petite, que l'ensemble de la classe ne peut pas y entrer, et qu'il est désormais interdit de prendre des intervenants extérieurs pour travailler en demi-classe. Jean-Charles MORANDI dit que les seuls travaux de câblage prévus étaient ceux de la bibliothèque pour supprimer le Wifi, le coût du matériel devait être d'environ 200 € et le travail aurait été effectué par les employés. Les travaux de câblage pour l'ensemble de l'école sont nettement plus conséquents (plus de 5 000 €). David PERAY pense que le câblage de l'ensemble de l'école doit être réalisé, car c'est indispensable si l'on veut supprimer le wifi. Si la commune n'obtient pas la subvention de l'Etat, il faudrait acheter au moins quatre ordinateurs portables. Eliane DALLEMAGNE demande si l'on a vraiment besoin de le faire avant la rentrée scolaire. Jean-Charles MORANDI explique qu'il est préférable de prévoir la réalisation de ce genre de travaux pendant les vacances. Pierre CUZIN note que la commission de sécurité s'était inquiétée de savoir si des enfants étaient admis dans la salle informatique. David PERAY répond que la salle conservera son utilité pour les enseignants, ainsi que pour la Souris verte qui pourra continuer à donner ses cours. Jean-Charles MORANDI remarque que si nous n'obtenons pas la subvention, la somme restant à la charge de la commune serait de 8 300 € (câblage et quatre ordinateurs). David PERAY demande que l'on fasse le câblage quoi qu'il arrive. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative. Le conseil municipal donne son accord. Romy LASSERRE demande si en plus des ordinateurs, il ne faudrait pas prévoir des logiciels spécifiques. Jean-Charles MORANDI demande si nous sommes obligés de prendre Windows. Pierre CUZIN répond que c'est une recommandation de l'Education nationale. Anna DOUDOU note qu'actuellement la Souris verte dispose de quatre ordinateurs en bon état. Jean-Charles MORANDI rappelle que cette délibération est seulement la validation d'une demande de subvention, pour une dépense maximum de 11 000 €.

Délibération n°035-2009

OBJET : Dossier de présentation du projet de commerce multiservices.

Sur le rapport d'Eliane DALLEMAGNE :

La recherche d'un exploitant pour le commerce a débuté. A ce jour cinq candidatures ont été reçues. Toutes nous ont semblé sérieuses.

Dans un second temps, il sera demandé aux candidats de fournir à la commune un projet détaillé. Pour leur permettre d'élaborer ce projet, un dossier de présentation leur sera envoyé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de présentation du projet de commerce multiservices et d'autoriser le maire à poursuivre la recherche d'un exploitant.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions),

APPROUVE le dossier de présentation du projet de commerce multiservices ;

AUTORISE le maire à poursuivre la recherche d'un exploitant.

Débat : Préliminairement au débat sur la délibération, Eliane DALLEMAGNE présente le projet de commerce : le multiservices serait dans la grange, la cuisine et le bar dans les appartements actuels et la salle de restaurant dans une extension, l'étage inférieur devant servir, pour l'essentiel d'espace de stockage (chambre froide, réserve) et de préparation des produits frais. Deux logements pourraient être créés, l'un au-dessus du commerce, l'autre au-dessus du bar. Ces logements sont cependant en tranche conditionnelle. Anna DOUDOU demande pourquoi il y a deux terrasses. Eliane DALLEMAGNE répond que l'une est destinée au restaurant et l'autre au bar. Suite à la question de Romy LASSERRE, Eliane DALLEMAGNE dit que

le restaurant peut accueillir environ 50 personnes. Elle précise que l'emplacement de deux monte-plats a été prévu, mais que pour l'instant il ne serait nécessaire d'en réaliser qu'un seul. Eliane DALLEMAGNE ajoute que le coût des travaux, des équipements et des aménagements extérieurs serait de 547 000 € HT. Pour les logements, on ne ferait que le gros œuvre, l'aménagement intérieur étant en tranche conditionnelle. Les subventions attendues pourraient être de 150 000 à 200 000 €. L'apport de la commune serait donc de 400 000 €. Le logement pourrait être financé par un emprunt, remboursé grâce aux locations. René VERNAY trouve que ce projet est trop important et dit que cela lui fait peur, d'autant que le fait que la commune investisse autant sur ce projet, l'empêche de réaliser d'autres travaux. Bérangère BAERISWYL trouve que ce projet coûte encore trop cher. Anna DOUDOU dit que cela dépasse, de manière trop importante, les estimations initiales. Eliane DALLEMAGNE explique que la partie consacrée au bar est trop petite pour accueillir de la restauration et qu'on est obligé de prévoir une extension, si l'on veut tout faire. Jean-Charles MORANDI dit qu'il est important que le restaurateur puisse servir des clients à midi. Bérangère BAERISWYL constate qu'on ne fait pas le logement, mais que de toute façon il faudra l'aménager. David PERAY répond que le coût du projet étant trop élevé, certains travaux ont été supprimés, dont l'aménagement du logement, qui ne sera fait que si on le veut, avec un financement spécifique. Eliane DALLEMAGNE rappelle que ce projet apporte un service attendu par les habitants. David PERAY souligne que l'on avait prévu un investissement communal net de 400 000 €, et que le projet présenté dépasse de 25 000 €, soit 5 %. Frédéric PERICARD rappelle que ce commerce sera loué et générera donc des recettes pour la commune. Bérangère BAERISWYL voudrait que l'on étudie quelque chose de plus petit. René VERNAY rappelle qu'il ne faut pas négliger le problème du stationnement. Christophe BRULHART note que d'autres plus-values apparaîtront en cours de réalisation. Bérangère BAERISWYL n'est pas d'accord pour que la commune y mette autant d'argent. Jean-Charles MORANDI ne veut pas qu'on envoie un cahier des charges aux candidats exploitants, si le conseil n'est pas d'accord sur le fond du projet. Eliane DALLEMAGNE explique que le loyer du commerce serait de 1 500 €, l'exploitant devrait pouvoir apporter au minimum 35 000 €, et avoir le soutien d'une banque. Quand les cinq candidats recevront le dossier, ils devront voir s'ils sont en mesure de répondre à notre demande. Romy LASSERRE souligne qu'aux 1 500 € de loyer du commerce s'ajouteraient 1 000 € de location d'un appartement. Cela fait cher et risque de peser sur la viabilité économique du projet. Jean-Charles MORANDI rappelle que la création d'un commerce faisait partie des engagements de la liste lors des dernières élections. Rachel NABAFFA, René VERNAY et Bérangère BAERISWYL répondent qu'ils n'ont pas vraiment été élus sur un programme, mais plutôt parce qu'il n'y avait pas d'autres candidats. Eliane DALLEMAGNE rappelle que la commission a besoin de trouver rapidement l'exploitant, pour travailler avec lui. Romy LASSERRE demande comment les loyers ont été définis. Jean-Charles MORANDI répond qu'ils ont été établis en effectuant un comparatif avec les projets similaires du Pays de Gex. Concernant les places de stationnement, il voudrait soumettre une idée : mettre la rue de Confignon en sens unique, en sens montant, et créer des places d'un côté. Des places pourraient également être créées le long de la rue de la Treille, en réduisant la largeur de celle-ci et en créant des sortes de chicanes. L'on pourrait en profiter pour élargir les trottoirs, en les passant à 1.20 mètre. Cela permettrait de ralentir la circulation tout en créant des places de stationnement. David PERAY et Rachel NABAFFA notent que la mise à sens unique de la rue de Confignon risque de dévier la circulation par la rue de Champ Novaz. Romy LASSERRE souligne que si l'on souhaite que le relais poste soit transféré au commerce, il faudrait que la commune fasse une demande officielle. En effet la convention conclue avec la Poste va prochainement être renouvelée, et il faudra voir, comment faire pour qu'elle puisse être transférée au commerçant quand le projet sera prêt. Elle souligne que ce type de service apporterait de la clientèle à l'exploitant, ainsi que 300 € par mois.

Eliane DALLEMAGNE présente le cahier des charges qui devrait servir à la consultation des candidats exploitants. Romy LASSERRE rappelle qu'il faut créer une attractivité du commerce. Pour ce faire il faudra changer les habitudes des gens. La première année l'exploitant devra payer des charges alors qu'il n'aura pas encore commencé à faire son chiffre d'affaires. René VERNAY demande si le problème de la taxe professionnelle a été examiné. Romy LASSERRE ajoute qu'il serait souhaitable de prévoir une exonération de la taxe professionnelle la première année d'exploitation. Bérangère BAERISWYL et René VERNAY trouvent que cette délibération arrive trop tôt et que le projet avance trop vite, qu'il faut prendre le temps de se renseigner. Frédéric PERICARD rappelle que la commune s'est quand même entourée de conseils, tels que le CDAR. Romy LASSERRE et Anna DOUDOU soulignent que si le cahier des charges est adopté, la commune s'engage sur un projet vis-à-vis des exploitants. Pour Rachel NABAFFA, ce qui pose problème c'est le multiservices. Christophe BRULHART avait compris que le coût du projet devait être de 400 000 €. Jean-Charles MORANDI répond que le projet avait été estimé à 450 000 €, et que la commune devait mettre 400 000 € de fonds propres. Le cahier des charges est adopté à la majorité : 8 voix pour, 3 voix contre et quatre abstentions.

Christian JOLIE demande quand le projet pourra être présenté à la population. Bérangère BAERISWYL, Frédéric PERICARD et Anna DOUDOU disent qu'il faut présenter un projet précis. Jean-Charles MORANDI note que plus le projet sera précis, plus la commune sera engagée et donc plus il sera difficile d'apporter des modifications. Il souhaite que les habitants puissent discuter, et éventuellement faire surgir des idées. Anna DOUDOU et Christian JOLIE répondent que, devant la population, la commune devra présenter un projet solide, et le défendre. Pour René VERNAY, si le conseil s'adresse à la population, cela signifie que nous n'osons pas prendre la décision nous mêmes. Bérangère BAERISWYL dit que ce projet est magnifique et remercie la commission pour son travail. Pierre CUZIN dit qu'il faut continuer à avancer. Pierre DUMAREST dit qu'il faut que le conseil soit d'accord sur un projet, avant d'envisager de le présenter. Romy LASSERRE voudrait que le conseil réfléchisse à ce qu'il fera, si à l'issue de la réunion, l'avis de la population est plutôt négatif.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

☛ Copieur de la mairie : suite à la décision de sous-traiter l'impression du Petit chalaisien, le remplacement du photocopieur actuel a été étudié. Jean-Charles MORANDI présente le modèle qui a été retenu. Il s'agirait d'un copieur couleur de marque Sharp, avec un module d'agrafage simplifié. Le coût de la location serait de 171 € HT par mois, sur cinq ans. Le coût de la maintenance, calculé en fonction du nombre de copies, serait réduit, par rapport à l'ancien contrat. Le choix est approuvé à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)

☛ Lectures des titres et mandats de mai et juin 2009.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

Le maire signale que le nouveau responsable des services techniques a pris ses fonctions au 1^{er} juillet 2009. Il viendra se présenter aux élus, lors d'un prochain conseil.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Compte rendu de la commission du 24/06/2009

☛ Devis Markosol : 1 795.85 € TTC (inclus les bandesrugueuses pour la rue de la Craz)

☛ Plan de mise en accessibilité des voies et des espaces publics :

- Il est à faire avant le 31/12/2009 : 25 % du travail a été fait (rues de la mairie, des écoles, de la Treille, de Confignon), 3 ou 4 réunions de terrain sont encore à prévoir.
- La largeur des trottoirs doit être de 1.20 mètre en l'absence d'obstacles, et de 1.40 mètre dans le cas contraire (lampadaires par exemples)
- Subventions : le Conseil général pourra verser quelques aides.

☛ Jeux de l'école : la pose du sol coûtera 5 693 €. Les jeux, fournis par l'entreprise Proludic, coûteront 5 142.80 € TTC, auxquels il faut ajouter environ 1 000 € pour la pose. Le coût total est donc de 12 030.80 € TTC, contre un budget prévisionnel de 10 000 €. Eliane DALLEMAGNE propose de prélever le supplément sur le budget des illuminations de Noël. Elle souhaite que les travaux puissent être réalisés pendant l'été. **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Commission du 29 juin 2009

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire		
PC 08B0018 VUAGNIAUX	Choix des tuiles (voir échantillon) (PLU zone UB)	Avis favorable
PC 09B0003 CHAURAND	Maison individuelle (Lotissement la Vigne du Parc – POS zone INA)	Sur le plan masse : implanter le puits perdu, les places de stationnement, vérifier l'implantation de la maison (contrariété entre le dessin et les distances par rapport aux limites, inscrites sur le document)
Déclaration préalable		
DP 09B0010 PEARSON	Construction d'un abri voiture (PLU zone UB)	Avis favorable (Raccordement des eaux pluviales au réseau existant dans le lotissement)
DP 09B0013 BOSTEELS	Construction d'une serre de jardin (PLU zone Nh)	Avis favorable
DP 09B0014 BUFFON	Pose d'un portail électrique coulissant (PLU zone UB)	Avis favorable (la place de stationnement hors clôture obligatoire est située devant la maison le long de la route de la Plaine)
DP 09B0015 VALCESCHINI	Construction d'une clôture (PLU zone UB)	Dossier incomplet
DP 09B0016 EL AQUAD	Modification d'ouvertures en façade et en toiture - (PLU zone UA)	Avis favorable
Certificat d'urbanisme		
CU 09B1004 CHERBUIN	Chemin des Carres (PLU zone Nh et A)	CU de simple information
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 09B0002 CHERBUIN	Chemin des Carres (PLU zone Nh et A)	Ferme et terrain (2000 m ²) : 306 000 € au total, soit 153 € m ² Non préemption
Divers		
Projet Bonato Rue des Fontanettes	Réhabilitation d'une maison d'habitation (avant projet) (PLU zone UA)	La commission est plutôt favorable à la version 2 du projet (pas de rupture dans la toiture). Le problème des places de stationnement obligatoires devra être résolu dans le permis de construire.

Antenne Orange	Début des travaux pour le 29/06/09	
Projet Les jardins de mon Grand-Père	Local poubelle	Demander une couverture du toit en tuiles (idem bâtiments principaux)
Projet Couvent St Joseph II (Sous l'Eglise)	Cession du projet à un promoteur de logement social (SCIC Habitat)	Possibilité de 15 logements sociaux (au lieu de 10 prévus initialement) - Majoration du COS de 20% possible Commission plutôt favorable au projet : en attente du projet de permis modificatif et de rencontre avec le promoteur
Projet logement sociaux de la commune	Terrain chemin de Champ Journet	Dans un premier temps : Consulter le CAUE sur les possibilités d'aménagement de ce terrain, ainsi que la CCPG sur les besoins en matière de logements sociaux. Dans un second temps, prendre contact avec différents opérateurs de logements pour voir s'ils sont intéressés.

Le groupe de travail sur la modification du PLU se réunira le 21/07/2009. Bérangère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS, Jean-Charles MORANDI et René VERNAY signalent qu'ils seront absents.

Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)

Pas de compte rendu

Commission Communication (Christian JOLIE)

- ☞ Plan du village : la société d'infographie présentera une première maquette lors de la réunion du 23/07.
- ☞ Petit Challaisien : suite à la demande de Bérangère BAERISWYL, Christian JOLIE lui propose de rédiger précisément l'erratum qu'elle souhaite voir paraître.

Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL)

- ☞ Assemblée générale de l'USC : l'association remercie la commune qui est très à l'écoute de ses besoins et la remercie pour sa subvention.
- ☞ Assemblée générale de l'AGV : l'association remercie la commune pour la subvention. En 2010, elle fêtera ses 30 ans d'existence (elle demandera probablement une aide supplémentaire).
- ☞ Assemblée générale de la Souris Verte (Christophe BRULHART) : l'association constate que la salle informatique est peu utilisée, car elle n'est pas adaptée aux besoins des classes. Ils attendent la réalisation du câblage de l'école. Ils veulent relancer des cours d'informatique à la rentrée de septembre. Financièrement, l'association se porte bien, elle a peu de dépenses, elle remercie la commune pour la subvention. Elle a rappelé qu'elle ne ferait pas la maintenance des ordinateurs portables, car c'est trop complexe. Eliane DALLEMAGNE a été agréablement surprise de voir de nouveaux habitants de Challex s'impliquer dans la vie associative locale.
- ☞ Intersociété : la commune a versé une subvention de 230 € pour la location du hangar. Elle demande que la commune rajoute 250 € pour compenser le fait que la commune utilise la vaisselle de l'association. Pierre DUMAREST dit qu'une délibération en ce sens sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- ☞ Conseil d'école du 09/06/2009 :
 - Rentrée scolaire 2009-2010 : 101 élèves inscrits ; l'ensemble des postes d'enseignants est pourvu.
 - Complément de la méthode de lecture : la commune accepte d'accorder une rallonge budgétaire d'environ 200 €, cette nouvelle méthode devant notamment répondre aux besoins d'un enfant en difficulté.
- ☞ Ecole numérique rurale : une commission s'est réunie le 17/06/09. Le dossier de demande de subvention a pu être envoyé le 25/06, dans les délais pour pouvoir être examiné par l'Education nationale.
- ☞ Commission scolaire du 23/06/2009 : elle s'est occupée de la préparation de la rentrée scolaire, de l'achat de banderoles, de l'organisation du Pot de rentrée (qui aura lieu le 10/09/09 à 18h30 à la Maison des sociétés), et de la réunion avec les familles qui ont inscrit leurs enfants à l'accueil périscolaire (qui est fixée au 15/09/09 à la salle des fêtes).
- ☞ Les armoires de l'école maternelle ont été livrées.

Affaires sociales – CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

Pas de compte rendu

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- ☞ Conseil communautaire du 25/06/09 : suite à une longue discussion, le nouveau contrat local de sécurité a été approuvé. Cinq communes ont refusé l'installation de caméras de vidéosurveillance sur leur territoire.
- ☞ Visite du gymnase de Péron : prévu le 10/07/09 à 18h30 (seront présents : Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Bérangère BAERISWYL, Anna DOUDOU, David PERAY).

☞ Affaires culturelles (Christian JOLIE) : le groupe de travail se réunira ce 8 juillet à Léaz pour discuter des suites du séminaire des élus du Pays de Gex du 6 Juin.

☞ Développement touristique (Christian JOLIE) : la commission s'est vu présenter des modèles de panneaux de sentiers en vue d'uniformiser tous les panneaux indicateurs dans le Pays de Gex.

Questions diverses :

☞ Groupe de travail « pandémie grippale » : les membres sont : Pierre DUMAREST, Jean-Charles MORANDI, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Eliane DALLEMAGNE, Bérangère BAERISWYL, Romy LASSERRE, Sabine LAURENCIN. Une réunion est à prévoir dans les semaines à venir.

☞ Mariage de Nicolas Fabbi : Bérangère BAERISWYL assistera le maire.

☞ Journée du maire accordée aux employés communaux pour l'Ascension : Pierre DUMAREST a accordé cette journée aux agents, après avoir informé les adjoints. La décision avait déjà été prise depuis plusieurs jours lorsque les fleurs ont été livrées, juste avant le weekend. Il remercie ceux qui ont arrosé. Jean-Charles MORANDI explique que les fleurs ont pu être sauvées car Bérangère BAERISWYL a arrosé et Claude CHAPPUIS a rentré un présentoir dans le garage. Bérangère BAERISWYL dit qu'il faut éviter que tous les agents soient en congés en même temps.

☞ Rangement du char de l'Intersociété (David PERAY) : les employés vont pouvoir le rentrer dans le garage, un emplacement ayant pu être délimité.

☞ Chauffe-eau de la Pétanque (David PERAY) : un devis a été demandé pour l'achat d'un chauffe-eau instantané d'une capacité de 15 litres.

☞ Peinture de la turbine : le matériel a été livré. Etant donné les contraintes techniques (temps de séchage très court), le travail ne peut pas être fait en période de fortes chaleurs.

Prochaine réunion du Conseil 30/07/2009 à 19h30.

La séance est levée à 23h35.